

Le Programme de la Restauration de la Justice à l'Est de la RDC

« REJUSCO »

Contexte d'intervention

La République Démocratique du Congo est actuellement l'un des Etats les plus pauvres du Monde, classé au 16^{7ème} rang sur 177 pays sur l'indice mondial du développement humain.

Sur le plan politique, la RDC a réalisé un progrès notable, en organisant les premières élections libres depuis les années 60, avec l'appui de la communauté internationale. Cependant, le pays reste fragile. Les scrutins présidentiel, législatif et provincial de 2006 ont mis fin à une transition démocratique de trois ans et le pays vient de se doter d'un nouveau gouvernement élu.. Ces autorités sont maintenant confrontées à la tâche gigantesque de reconstruction dans le respect du principe de la bonne gouvernance, tels que définie par l'OCDE (obligation de rendre compte, transparence, efficacité et efficacité, réceptivité, prospective, primauté du droit).

Fort de l'analyse contenue dans le DSCRDP dont il s'est doté, le nouveau gouvernement a développé une réponse stratégique globale (le Contrat de Gouvernance) qui inclut toutes les dimensions de la gouvernance (sécuritaire, économique, politique et sociale) et qui devra constituer la feuille de la route de la réforme du secteur public.

Dans le secteur de la justice, un constat alarmant a été fait à l'issue de l'audit du secteur de la justice de 2003-200 : manque de cadres, niveau de formation base de cadres et/ou cadres très âgées, manque d'infrastructures, des conditions de travail indignes et inefficaces, manque de justice de proximité, conditions de détention inhumaines avec des prisons surpeuplées et vétustes, absence d'un système de contrôle et de discipline, ingérence dans des dossiers par des autorités administratives et militaires, justiciables qui ne connaissent pas leurs droits et qui subissent des tracasseries pour avoir accès à la justice, absence complète d'une politique d'amélioration de la situation déplorable de la femme dans l'appareil judiciaire.

La nouvelle constitution prévoit des réformes importantes pour le fonctionnement de la justice, telle que la création de la cour de cassation, de la cour constitutionnelle, du conseil d'état et la mise en place d'un Conseil Supérieur de la magistrature, mais aussi une dévolution de certaines responsabilités du niveau central vers les provinces en prévoyant que les deux niveaux ont une compétence concurrente dans l'administration de la justice et des lieux de détentions.

Bien que le budget pour le secteur de la justice soit insignifiant, les documents stratégiques du gouvernement ont fortement accentué le rôle de la justice. Ainsi, à travers le Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance de la RDC (PMPTR) le Gouvernement de la RDC et les bailleurs ont reconnu la nécessité de reconstruire le cadre institutionnel de la justice.

Le gouvernement et les bailleurs principaux du secteur ont mis en place un comité mixte de justice (CMJ), dont le secrétariat est assuré moyennant l'appui du PNUD. Ce forum sert à harmoniser l'appui des bailleurs au secteur de la justice, mais aussi comme un forum pour le dialogue entre le gouvernement et le pouvoir judiciaire sur les évolutions dans ce secteur.

Le Programme du Gouvernement (2007-2011) reprend le principe de la bonne gouvernance et le respect de la primauté du droit. Aussi bien pour la consolidation de la paix et de l'unité nationale que pour la restauration de la bonne gouvernance, le programme identifie comme axes essentiels : la restauration de l'indépendance du pouvoir judiciaire et le respect des droits et des libertés des citoyens. Le renforcement systématique des capacités des organes de contrôle est considéré comme un élément essentiel pour mettre fin à l'impunité et de contribuer dans la lutte contre la corruption et la malversation.

La situation dans la zone d'intervention du programme

La situation dans la zone d'intervention du programme se caractérise par son instabilité et insécurité et une augmentation alarmante des tensions de caractère ethnique. Le déploiement de troupes FARDC et de différents groupes rebelles semble continuer, des conflits armés sont à l'ordre du jour dans les deux Kivu, pendant que l'Ituri semble se stabiliser, bien que dans certaines zones le retour de la population et la démobilisation de rebelles ne se concrétise qu'à petits pas et des combats reprennent parfois, particulièrement dans le territoire de Djugu.

Des actes de violences contre les populations civiles par ces différents hommes armés sont dénoncés dans les trois zones d'intervention. Des atrocités dirigées particulièrement envers des femmes et des filles sont permanentes, les cas de viols et l'agressivité de ces viols dans les zones de conflits ont atteint des niveaux qui dépassent l'imagination.

Le non fonctionnement de la justice et le manque d'accès à la justice contribuent tous à un climat d'impunité, situation applicable à la majorité des crimes et délits. Situation encore aggravé par l'état délabré des prisons et le nombre d'évasions, décourageant la population de porter plainte.

Le programme REJUSCO

Le programme de la Restauration de la Justice à l'Est de la RDC, REJUSCO est cofinancé par la Commission européenne (CE), les coopérations britannique, belge et néerlandaise et couvre trois zones d'intervention : le Nord Kivu, le Sud Kivu et l'Ituri.

L'objectif global de l'intervention est le renforcement des capacités juridictionnelles à l'Est du Congo pour soutenir l'instauration de l'Etat de droit. La lutte contre l'impunité est l'objectif spécifique, ceci implique une approche pénale (*vs* civile) de Rejusco. Les principaux résultats attendus sont (a) l'assurance du déroulement de procès équitables et (b) le renforcement du crédit de la justice dans la population.

Les quatre bailleurs se sont convenus de confier l'exécution du programme à la Coopération Technique belge (CTB) L'Unité de Gestion du programme est basé à Goma, pendant que des cellules opérationnelles sont mise en place à Goma, Bukavu et Bunia.

La gestion du programme est conjointe. La mise en œuvre des activités financées par la Commission Européenne s'exécute conformément les règles de procédures de la 9ième FED.